

VACCINATION ÉQUINE

La vaccination équine vise à protéger les chevaux de maladies contagieuses couramment rencontrées. Seule la vaccination antigrippale est obligatoire pour participer à des compétitions officielles.

Les chevaux sont généralement vaccinés contre le **tétanos**, la **rage** la **grippe équine** et la **rhinopneumonie**.

Le tétanos : est une maladie provoquée par une toxine produite par une bactérie anaérobie : Clostridium tetani. La contamination s'effectue par pénétration dans l'organisme de spores tétaniques lors d'une blessure, par l'ombilic chez le nouveau né ou lors d'intervention chirurgicale (ex : castration).

La maladie se traduit par des contractions ou spasmes musculaires généralisés parfois intenses pouvant s'accompagner de détresse respiratoire, la mortalité est très fréquente.

Vaccination : Primo vaccination : 2 injections à 1 mois d'intervalle
Rappel à 1an
Puis rappel tous les 2 à 3ans

La rage : est une zoonose (= maladie transmissible à l'homme) causée par un virus (rhabdovirus) inéluctablement mortelle lorsqu'elle est déclarée.

La maladie se traduit par des signes nerveux très polymorphes (agressivité, hyper salivation, photophobie , prostration, paralysies...)

Vaccination : Primo vaccination : 1 injection à partir de 6 mois d'âge,
Puis rappels annuels.

(Actuellement, la France est officiellement indemne de rage)

La grippe équine : est une maladie provoquée par un virus de la famille des orthomyxovirus. Les équidés malades présentent une forte fièvre (jusqu'à 41°C) des écoulements nasaux et une toux sèche et douloureuse (signes généraux de laryngotrachéobronchite)

Vaccination : Primo vaccination : 2 injections séparées par un intervalle compris entre 21 et 82 jours.
Puis rappel ultérieur à 5 mois, l'intervalle entre 2 injections n'excède pas 6 mois.

⇒ Puis rappel annuel tel que l'intervalle entre 2 injections n'excède pas 12 mois si le cheval participe à des compétitions nationales

OU

⇒ Rappel tous les 6 mois (avec tolérance + 21 jours) si le cheval participe à des compétitions internationales.

Les chevaux participant à une compétition FEI régulièrement, doivent donc subir 2 rappels annuels de grippe.

Un cheval ne doit pas avoir été vacciné au cours des 7 jours qui précèdent son entrée en compétition.

La rhinopneumonie : est une maladie virale due à des herpèsvirus EHV-1 et EHV-4 responsable d'avortements

- de pathologies de type rhinolaryngite aiguë évoluant en trachéobronchite.
- de pathologies nerveuses allant de légères parésies à des paralysies sévères.

Protocole minimale :

Primo Vaccination : 2 injections à 1 mois d'intervalle

Rappel à 6 mois

Puis rappel annuel

Protocole renforcé : pour les juments gestantes

1 injection au 5^e, 7^e et 9^e mois de gestation.

En pratique : (les vaccinations peuvent être combinées)

- ⇒ Ne pas vacciner les poulains avant 6 mois d'âge s'ils sont issus de mères régulièrement vaccinées.
- ⇒ Vous pouvez profiter de la consultation vaccinale pour effectuer avec votre vétérinaire un bilan de santé global du cheval, plus particulièrement si celui-ci est âgé.

